

Premières

générales et technologiques

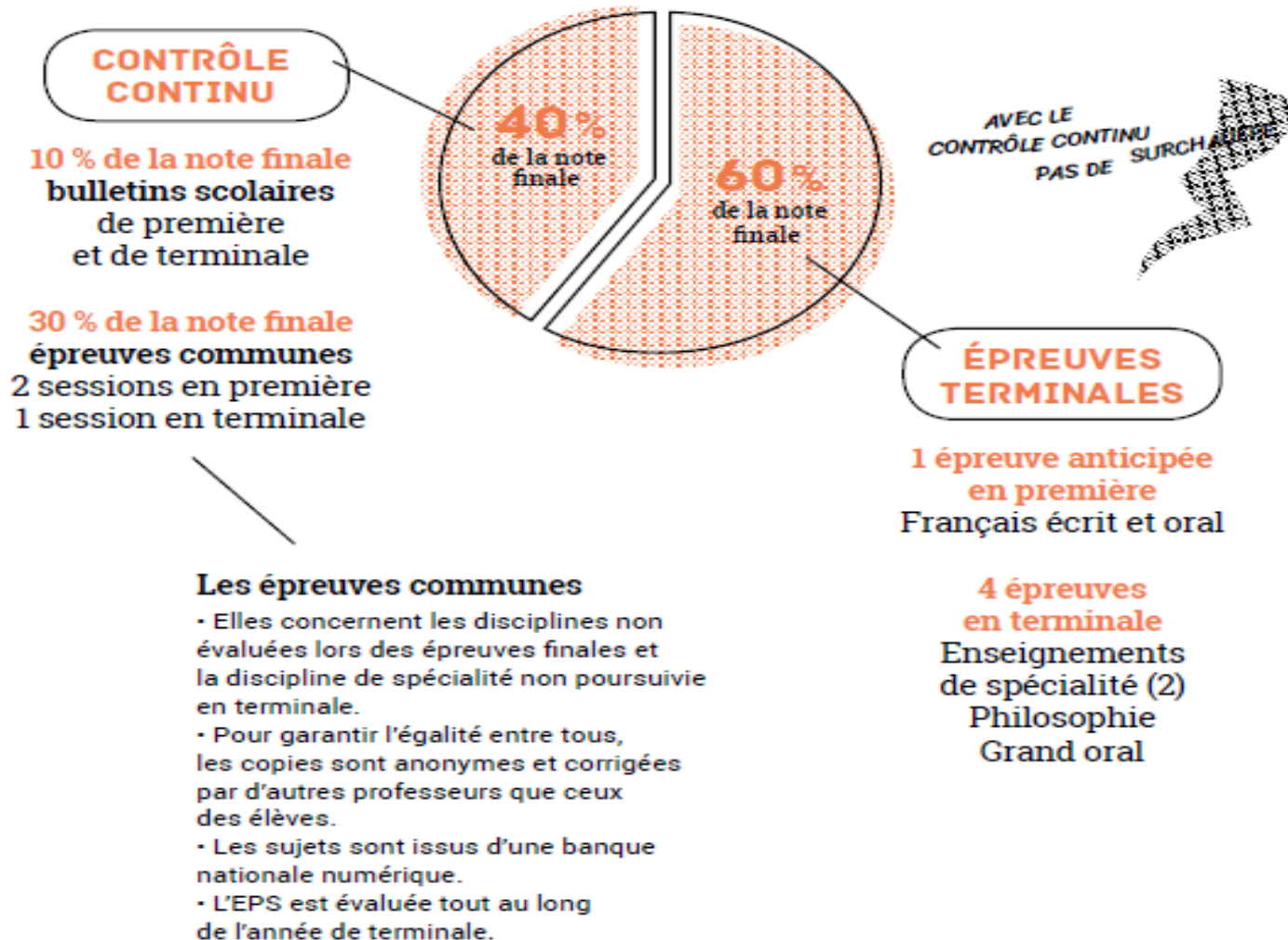
Rentrée 2020, informations à destination
des familles et des élèves.

Cette année, la réforme du lycée général et technologique atteint son plein déploiement avec la nouvelle classe de terminale et un nouveau baccalauréat.

Un travail important sera consacré à la préparation du Grand oral, en lien avec les enseignements de spécialité.

Plus que jamais l'objectif de cette réforme est que chaque élève acquière les compétences qui favoriseront la poursuite de son parcours dans l'enseignement supérieur.

Le BAC Général et Technologique



Le contrôle continu

Le nouveau bac : du contrôle continu dès la 1^{re}, pour valoriser le travail régulier.

Dans le contrôle continu, il y a les notes du bulletin scolaire, et les épreuves communes de contrôle continu qui sont réparties sur 3 périodes en 1^{re} et en terminale.

<u>PREMIERE</u>		TERMINALE
2 ^{eme} trimestre	3 ^{eme} trimestre	2 ^{eme} trimestre
HISTOIRE - GÉOGRAPHIE Coefficient 5	HISTOIRE - GÉOGRAPHIE Coefficient 5	HISTOIRE - GÉOGRAPHIE Coefficient 5
LANGUE VIVANTE A Coefficient 5	LANGUE VIVANTE A Coefficient 5	LANGUE VIVANTE A Coefficient 5
LANGUE VIVANTE Coefficient 5	LANGUE VIVANTE Coefficient 5	LANGUE VIVANTE Coefficient 5
	<u>ENS SCIENTIFIQUE</u> Coefficient 5	<u>ENS SCIENTIFIQUE</u> Coefficient 5
	<u>ENS DE SPECIALITE</u> Coefficient 5	
		<u>EPS</u> Coefficient 5

Le Grand oral

En voie Générale et technologique fait partie des 5 épreuves finales du bac (60% de la note finale) et compte avec un coefficient 10 en voie générale ou 14 en voie technologique. Cette épreuve dure 40 minutes : 20 minutes de préparation + 20 minutes d'oral.

Quel est l'objectif du Grand oral ?

Le Grand oral vous forme à prendre la parole en public en étant clair et convaincant.

Cette épreuve permet aussi d'utiliser vos connaissances (celles qui sont liées à vos spécialités) pour **créer une argumentation** et montrer comment elles serviront à votre projet d'orientation (études ou professionnel).

Évaluation du Grand oral

L'épreuve est notée sur 20 points.

Le jury va faire attention à la solidité de vos connaissances, à votre capacité à argumenter, à votre esprit critique, votre expression, votre propos, votre engagement dans votre parole, votre force de conviction.

La composition du jury du Grand oral

Dans le jury, il y a **2 professeurs de matières différentes** :

- un professeur d'une de vos spécialités (ou un professeur de la spécialité de votre série pour la voie technologique)
- un professeur de l'autre spécialité ou d'un des enseignements communs, ou un professeur-documentaliste.

Les nouveautés pour 2020-2021

- Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont désormais dénommées « évaluations communes » : ces devoirs communs sont réalisés dans le cadre des heures de classe au cours des années de première et de terminale.
- Pour instaurer plus de souplesse dans l'organisation du contrôle continu, les commissions d'harmonisation n'auront plus lieu après chaque session d'évaluations communes mais respectivement en fin d'année de première et de terminale. Ainsi, après chaque évaluation, les candidats prendront connaissance de leur note qui, le cas échéant, pourra être harmonisée en fin d'année. Le calendrier de passation de ces évaluations communes sera fixé par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration. Le calendrier pourra ainsi mieux s'adapter à la progression pédagogique dans chaque établissement.

Des contenus pédagogiques et des épreuves adaptés - Français

- Le programme et l'épreuve de français sont modifiés : le programme est dorénavant renouvelé par quart chaque année. Pour l'épreuve orale, les lycéens de première générale étudieront entre 20 et 24 textes, tandis que ceux de première technologique étudieront entre 13 et 16 textes.

Des contenus pédagogiques et des épreuves adaptés – Langues Vivantes

- Le format des épreuves de langues vivantes a été modifié :
 - la première évaluation commune de première est désormais uniquement consacrée à la compréhension de l'oral (20 min) ; l'évaluation commune de langue vivante en terminale durera désormais 1h30 pour l'épreuve écrite et 10 min pour l'épreuve orale.
 - l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales durera désormais 3h30 pour l'épreuve écrite et 20 min pour l'épreuve orale.

Des sites pour s'informer

Plusieurs outils sont à votre disposition pour informer les élèves et leur famille :

- une [vidéo de présentation](#) du nouveau lycée ;
- le site internet [Quand je passe le bac](#) qui fournit aux élèves et à leur famille, de manière concise et accessible, l'ensemble de l'information dont ils ont besoin sur le nouveau lycée ;
- [Horizons21.fr](#) qui aide les élèves à choisir leurs enseignements de spécialité en première et en terminale générale et technologique et à mieux se projeter dans les formations et les métiers qui peuvent ensuite s'offrir à eux.